

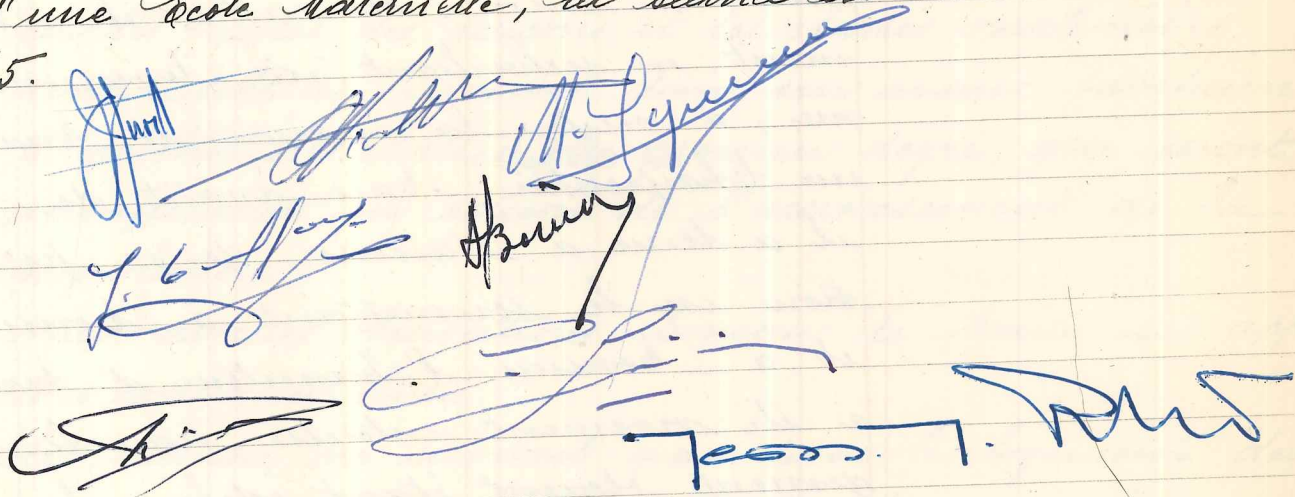
que les Communes ne doivent plus financer sous ce titre mais qu'elles peuvent régler sous la forme de subvention à la Coopérative scolaire. Le Conseil Municipal se référant à la circulaire préfectorale du 29 octobre 1958, rejette le principe de la subvention.

Suivant la remarque de M. Legrand signalant le mauvais état du mur de M. Billot, longeant la rue Jean Jaurès et le chemin dit de l'Ornetreau, risquant d'occasionner des accidents, le Maire demandera au propriétaire de faire exécuter les travaux de consolidation.

Monsieur Bruffaut fait observer qu'un tas d'ordures au long de la propriété de Monsieur Hétauver rue de Bel Air, n'est pas enlevé et Monsieur Violette indique que les travaux de remise en état par la Société Lyonnaise des Baux, du trottoir de la Route 191, n'ont pas encore été faits. Des rappels à l'ordre seront envoyés.

Après un exposé du Président sur l'éventualité de l'achat d'une propriété pour l'implantation d'une école maternelle, la séance est levée à 23 heures.

45.



Séance du treize mai, mil neuf cent soixante

Le treize mai mil neuf cent soixante à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nemery, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judelle Maire, Deneux adjoint, Pankou, Charinas, Violette, Legrand, Cumant, Bruffaut,

Parant, Boursier, Rabier, formant la majorité des membres en exercice.

Présent excusé: M. Robert

Absents: M. Gerost, Gilles et Lozillon

Le Maire ouvre la séance et donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Péresseire.

Ce dernier exprime au Maire et à ses collègues, tous ses regrets d'être obligé de cesser sa collaboration et les assure du bon souvenir qu'il gardera des années de travail passées parmi eux. Monsieur le Maire rend hommage au caractère, à la compétence et au dévouement de son collègue dont le départ est unanimement regretté.

### École Maternelle

Le Maire rappelle à ses collègues qu'il les avait entretenus d'un projet d'acquisition de l'immeuble Morel, pour y implanter une école maternelle comprenant deux classes et deux logements, une salle de repos, une salle de jeux, un bureau pour la directrice. Pour diverses raisons financières au débit de Madame Morel, ce projet ne peut être suivi. Par contre, il a été amené fortuitement, en recherchant un logement pour un gendarme, à visiter la maison de Madame Polvert sise rue <sup>de la Chapelle</sup> Charpentier. Mais avant de parler de ce projet il a tenu à s'assurer de sa possibilité de réalisation en le soumettant à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. L'Inspecteur a été vivement intéressé par le fait que les logements étaient édités, la subvention pourra porter simplement sur l'implantation des deux classes. L'opération pourrait être réalisée dans les meilleurs délais grâce aux crédits Barangé mis en réserve, et qui se monteront en 1960, au chiffre d'environ sept millions. La propriété fait une contenance totale de 20 ares 73. La maison seule, a une superficie de 96 m<sup>2</sup>. Elle se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur cave, de 4 pièces et cuisine. A l'étage, 4 pièces et cuisine, grenier, couverture en tuiles mécaniques dépendances, porche, poutailles, water jardin de vant et derrière, le tout en très bon état. Monsieur le Maire ajoute: Je vous donne tous ces

détails pour vous permettre de juger si ce prix est justifié. Monsieur Demene à qui j'ai confié ce projet a bien voulu trouver cette idée séduisante et ensemble nous sommes allés voir Monsieur le Sous-Préfet pour lui demander conseil. Il a trouvé le projet intéressant et il nous a conseillé d'aller voir Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Monsieur Vignot, après quelques petites réserves m'a dit qu'il ne voyait pas d'obstacle. Il m'a invité à lui présenter un dossier succinct modifiant le projet initial et indiquant brièvement les conditions d'achat de la propriété.

J'ai donc tenu à m'entourer de toutes les garanties nécessaires avant de vous demander votre avis.

Si vous voulez bien me suivre, il y aura lieu de prendre deux délibérations

- La première votant le principe de l'achat de la maison Volvert

- La deuxième demandant la nouvelle affectation des crédits barangé, qui s'élèvent cette année à la somme de sept millions de francs.

En décidant cet achat, nous faisons acte de prévoyance car les classes des garçons et les classes maternelles ainsi libérées, serviront dans un avenir prochain, à doubler les classes du premier degré, qui seront insuffisantes en raison de l'accroissement de la population.

Après diverses observations Monsieur le Maire est appelé à s'expliquer ainsi :

- La maison ne servirait que pour les logements des institutrices, c'est-à-dire à la Directrice et à l'Adjointe. Celle est très bien. L'Inspecteur est intéressé parce qu'il n'y aurait pas de subvention pour les logements. Les logements pourraient être remis en état avec le surplus des crédits barangé qui ne seraient pas utilisés pour cet achat. Les frais d'achat ne seraient pas élevés parce qu'il y aurait une déclaration d'utilité publique.

J'ai été amené à envisager cette affaire par suite d'une demande du brigadier de gendarmerie. L'effectif de la gendarmerie va se trouver augmenté de deux gendarmes. Il a trouvé un logement chez M. Boulet. Il a vu Madame Volvert et lui a demandé si elle

voulait louer un appartement comme elle avait fait avant 1939. Madame Volbert a refusé du fait qu'elle voulait vendre. Il est venu me trouver. Cela peut très bien s'arranger. La commune pourrait se porter acquéreur et nous pourrions demander à Madame Volbert de louer un gendarme. Madame Volbert pressentie a accepté. Le logement de gendarme ne serait que provisoire...  
- a une demande faite à Monsieur le Maire, s'il ne croyait pas utile de faire recevoir la Perception le Maire a répondu qu'il n'envisageait pas cette éventualité.  
- Il reprend son sujet en précisant que la maison est mieux distribuée que chez Madame Morel. Il dit que pour le terrain il faudrait compter 6 millions et 10 millions pour édifier la maison. Il faut envisager, le prix du terrain, le prix du logement et le prix de la maternelle. L'opération est séduisante et il demande au conseil de bien vouloir approuver le projet, afin d'envoyer les délibérations dans les meilleurs délais à la Préfecture. Le conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

### Barrières oscillantes

Monsieur le Maire développe cette question déjà vue...  
- En son temps je vous avais parlé de la fermeture du passage à niveau 18. Il était envisagé par la S.N.C.F. de doter ce passage à niveau de barrières oscillantes et je vous avais lu la lettre du service de la voie, qui indiquait que la commune devait participer de moitié à la dépense qui était évaluée à un million cent mille francs. A la suite de notre refus, et à la suite de l'intervention de Monsieur le Député Boscher, j'ai reçu la visite de Monsieur le Chef de district qui m'a informé que son administration serait encline à mettre des barrières oscillantes de 6 mètres et à élargir la voie de 2 mètres moyennant une subvention de cent mille francs anciens. En cas de refus

de la commune, la S.N.C.F. resterait sur ses positions et se retrancherait derrière les termes de la circulaire mentionnée dans la lettre précitée. Il semble donc, par l'économie qui résulte de la visite de ce matin que nous pourrions réviser notre position.

Monsieur Denève: « Il y a un précédent: Origny n'a rien payé pour ses barrières... »

Monsieur Judith: - J'avais fait cette objection, mais celles-ci ont été placées avant et la circulaire date de 1950 -

Monsieur Cumant: - Fontenay-le-Vicomte n'a rien payé.

M. Judith: - Il s'agit d'une halte qui a été construite, il s'agit d'une création. La S.N.C.F. ne nous demande pas la rectification du tracé routier, elle ne nous demande qu'une subvention de principe de 100.000 francs. Nous pourrions accepter de façon à assurer un élargissement du passage à niveau et la meilleure circulation des véhicules de la rue Jean Jaurès ».

Après diverses observations sur l'utilité de cette installation qui serait certes utile aux usagers de la route mais surtout à la garde-barrière, le Conseil déplore selon l'expression de Monsieur Denève que la Commune serve de "vache à lait" à toutes les administrations. Néanmoins il vote la subvention, mais Monsieur Denève demande qu'on veuille bien prier en compensation, la S.N.C.F., d'améliorer l'état de la Place de la Gare, ce qui sera fait.

### échelle:

Monsieur Judith: « Je vais maintenant vous demander s'il y a lieu de confier, comme nous l'avons envisagé précédemment, à l'électricien local, Monsieur Noice, l'entretien de l'éclairage public. Les travaux de renforcement ont été exécutés par Forchum. La réception a été faite et Forchum n'a plus rien à voir avec notre éclairage public. »

L'électricien, Monsieur Noice, a demandé à Forchum de bien vouloir détacher un technicien pour lui montrer comment marchait la minuterie.

- si cela a brûlé toute la nuit, récemment,

c'est peut-être qu'ils ont réglé pour les fêtes, ce que je vous demande, c'est de l'autorisation de confier à Morice l'entretien de l'éclairage public. Ce que je vais faire, c'est de demander à Morice de me faire une proposition d'indemnité pour cet entretien. Quand il m'aura fait cette proposition, je vous en ferai part. et nous discuterons»

M. Baulieu : - Je crois qu'il y aura quelque chose de décisif pour lui... il s'agit de savoir... mais il faut une échelle et lui, il n'en a pas. Il m'en a touché deux mots et je lui ai dit, à l'occasion de la réunion du conseil : « vous pourriez venir et exposer votre cas... »

- Évidemment, je vais vous parler autrement - C'est peut-être une chose qui serait un peu ardue, parce que je crois qu'il n'aura pas le moyen d'acheter une échelle. Si nous faisons l'acquisition d'une échelle tractée, ne pourrions-nous pas la jumeler avec le service pompier. Je dis cela... c'est une question que j'émetts comme cela parce que cela pourrait servir à deux fins, j'ai eu comprendre l'astuce, on pourrait peut-être envisager la question sur le 2<sup>ème</sup> plan. La prendre pour l'éclairage et elle serait pour les pompiers en même temps -

- M. Judith : - Je crois qu'il vaudrait mieux que Morice soit le propriétaire de son appareil - Si on peut le lui obtenir à bonnes conditions - oui - mais c'est lui le responsable - le responsable d'une échelle c'est le propriétaire -

- M. Baulieu : - Il y faudrait une assurance adéquate

- M. Judith : - Je ne crois pas que la proposition soit à retenir. Il peut acheter l'échelle - il doit savoir qu'il faut une échelle -

- M. Baulieu : - On peut l'envisager, mais au service incendie - si vous avez un incendie d'un bâtiment de deux étages...

- M. Judith : - Ici la mettrons-nous ? c'est là une grosse question - Il y a un garage qui est complètement plein. C'est une grosse dépense et l'agrandissement peut impliquer une grosse dépense - Je demanderai à Monsieur Morice de bien vouloir nous dire son prix ; il pourra nous donner ses doléances

ces pour acheter l'échelle; nous verrons ce que nous pourrions répondre -

### Marais de pêche.

Monsieur Judith: - J'ai vu Monsieur Cazeneuve cet après-midi. Il m'a entretenu d'une demande d'un Comité d'entreprise d'une usine dont il ne se rappelle plus le nom. Cette entreprise désirerait fréquenter notre marais communal et avoir des cartes à 3000 francs (anciens francs) seulement il faudrait tourner un peu le règlement et que ce soit des cartes transmissibles et que ce ne soit pas des cartes individuelles, des cartes qui pourraient être données à divers ouvriers - les ouvriers qui ne pourraient pas venir une semaine, les donneraient à leurs camarades. C'est à envisager. cela pourrait faire un fonds de caisse de 20 ou 30 cartes soit 60 ou 90.000 francs, et je pense, si vous êtes de mon avis, qu'on pourrait accorder à ce Comité d'entreprise un certain nombre de cartes.

M. Legrand - Des colporteurs de chez Poliet m'ont demandé s'ils avaient le droit de pêcher à la journée à 100 et 150 francs? -

Monsieur Bruffaut signale qu'il y a une pêche à Bourgny, louée à la semaine - 7 mètres de berge - droit à un unité - 3 lignes pour deux - 150 francs - Monsieur le Maire trouve que c'est assez cher - il ajoute: « en vacances, c'est encore assez intéressant ».

### Alimentation en eau potable du Chemin Herbena

Monsieur Legrand s'inquiète de savoir si on a écrit à la Lyonnaise - Cela a été fait hier et on a demandé l'arrivée d'eau pour le 30 juin - c'est à cette date que l'escougeon sera coupé. Monsieur le Maire a même demandé à la Lyonnaise qu'elle veuille bien réparer de toute urgence le trottoir de la Route 191 qu'elle a défoncé pour y amener la canalisation destinée à l'aviation civile

Monsieur Denoux demande quelle sorte de travaux on exécute au coin de la rue. Personne n'est à même de lui répondre

Pour les Terrains H.M., Monsieur le Maire a tout

passé au Syndicat Intercommunal, et actuellement il n'en sait pas plus que les Conseillers. Il a simplement écrit à Maître Gros, le notaire de Monsieur Darblay de bien vouloir faire la transaction au nom du Syndicat, et pour demander une autorisation de pénétrer dans le terrain, au bénéfice de Monsieur Dujou, le géomètre.

#### Caserne de gendarmerie

M<sup>lle</sup> Judith - «. En ce qui concerne la caserne de gendarmerie, j'ai demandé à Monsieur Darblay de me céder 3000 mètres sur la parcelle N°375. et il ne m'a pas encore donné sa réponse. Il est certain que le contentieux de M<sup>lle</sup> Darblay étudie cela et il demande toujours un certain temps de réflexion »

M<sup>lle</sup> Rabier - J'ai demandé pour les logements ouvriers, on m'a dit : « Je ne sais pas », mais il se peut que nous contribuions tout seuls.

M<sup>lle</sup> Judith - Alors cela ne rejoint pas du tout ce qui avait été dit au Syndicat Intercommunal. Les travaux de l'usine vont commencer très prochainement

#### La Fête Saint Pierre

M<sup>lle</sup> Bauheir - Je suis allé à la Caserne des Armines pour payer pour les motards. C'est fait - c'est d'accord.

M<sup>lle</sup> Judith - On peut déplorer que les forains qui ont promis leur concours ne viennent pas. C'est une leçon à se servir

M<sup>lle</sup> Bauheir - Il faudrait leur demander un cautionnement comme cela se pratique dans presque toutes les localités.

Le Président émet de sérieux doutes sur la réussite d'un tel procédé. Néanmoins il priera le Comité des Fêtes d'agir selon ces directives. Quant à lui, il a eu de tels ennuis, cette année, avec les forains, qu'il ne veut plus s'en occuper l'année prochaine. Il a demandé aux autres forains l'adresse d'un Syndicat pour connaître des mesures de coercition en cas de défaillance, mais il n'y a rien à faire. On s'informe de l'incident. Pierlot. Pierlot est reparti parce qu'il y avait du salage à faire. Puis il est revenu et s'est excusé. Monsieur



Baulieu s'informe si Fieillot viendra avec son orchestre? Le Maire croit pouvoir répondre affirmativement. Cependant il s'étonne de l'insistance de la question de Monsieur Baulieu. Ce dernier avait entendu des propos qui feraient penser que Fieillot viendrait sans orchestre. En tout cas, le Maire est complètement déçu de l'organisation de cette fête qui ne saura amener que des critiques.

### Moto-pompe Guinard

En ce qui concerne la moto-pompe Guinard, le dossier est revenu approuvé. L'engin ne sera pas livré pour le 15, en raison de la visite de réception qui doit être faite par le Colonel Quinette, mais il le sera pour le 29, ce qui est important car il s'agit de la présentation du matériel au Congrès départemental.

Monsieur Violette demande que les terres en surplus au pied des arbres de la rue du Général Leclerc soient enlevées, parce que, avec les pluies, cette terre se répand sur le trottoir. A son avis, il vaudrait mieux l'enlever, de telle façon que le pied des arbres se trouve plutôt en cuvette pour que l'eau soit retenue.

Le Maire promet de faire exécuter ce travail. Les sujets étant épuisés, la séance est levée.

*Junil*  
*M. Seguer*  
*16/11/54*  
*H. H. H.*